



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°37

Réunion restreinte du MARDI 23 avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL

La Commission informe les clubs que la finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Futsal se déroulera le mercredi 29 mai 2019 à 20H00 au gymnase Didot – PARIS 14.

CHAMPIONNAT

Régional 1

20528596 AUBERVILLIERS OMJ 1 / DIAMANT FUTSAL 1 du 11/05/2019

La Commission, pris connaissance de :

- la demande d'AUBERVILLIERS OMJ 1 pour avancer le match au samedi 27/04/2019,
- du refus de DIAMANT FUTSAL 1 par courriel

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée du championnat régional 1,

Considérant que pour ce championnat les rencontres doivent se dérouler le samedi,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant toutefois que cette rencontre ne présente aucun enjeu pour les accessions et relégations,

Par ces motifs,

Demande au club d'AUBERVILLIERS OMJ 1 de bien vouloir trouver un terrain de repli dans la semaine du 06 au 11 mai 2019.

Et précise que ce match peut être avancé avant le 06/05/2019 à une autre date uniquement avec l'accord des 2 clubs.

Informations à communiquer au plus tard le lundi 29/04/2019.

Régional 2**Poule A****20528732 LA COURNEUVE AS 1 / RUNGIS FUTSAL 1 du 18/04/2019**

Courriel de RUNGIS FUTSAL 1 indiquant son forfait pour ce match (2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées)

LA COURNEUVE AS 1 (3pts – 5 buts).

RUNGIS FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

Poule B**20528830 SEVRAN FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 2 du 20/04/2019**

Courriel de la Mairie de SEVRAN indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au 27/04/2019.

20528828 CHAMPS FUTSAL 2 / LA TOILE 1 du 20/04/2019

Forfait non avisé de la TOILE 1 (2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées).

CHAMPS FUTSAL 2 (3pts – 5 buts).

LA TOILE 1 (-1pt – 0 but).

Régional 3**Poule A****20528919 MAISONS ALFORT FC 1 / VILLABE ES 1 du 20/04/2019**

Forfait non avisé de VILLABE ES 1.

3^{ème} forfait dans les 3 dernières journées entraînant le forfait général de cette équipe.

En application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF, ce 3^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières journées, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

Par conséquent, la rencontre suivante est donné perdante par pénalité comme suit :

20528924 VITRY CA 1 / VILLABE ES 1 du 11/05/2019

VITRY CA 1 (3pts – 0 but).

Poule B**20529010 MYA FUTSAL 1 / KB FUTSAL 2 du 20/04/2019**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de KB FUTSAL 2 (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

MYA FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

KB FUTSAL2 (-1pt – 0 but).

De plus, la Commission demande au club de MYA FUTSAL 1 de bien vouloir lui transmettre la feuille de match papier et des explications sur les raisons ayant conduit à la non utilisation de la Feuille de Match Informatique.

20529013 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / NOGENT US 94 1 du 20/04/2019

Lecture du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de la NOGENT US 94 1 (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

ISSY LES MOULINEAUX FC 1 (3pts – 5 buts).

NOGENT US 94 1 (-1pt – 0 but).

De plus, la Commission demande au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC 1 de bien vouloir lui transmettre la feuille de match papier et des explications sur les raisons ayant conduit à la non utilisation de la Feuille de Match Informatique.

BAGNEUX FUTSAL 2 - 550647

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (Relevé comptable arrêté au 31/12/2019) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club de BAGNEUX FUTSAL est devenu à nouveau en infraction le 28/03/2019 suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 08/04/2019 et le 23/04/2019, l'équipe de BAGNEUX FUTSAL 2 avait une rencontre de championnat au calendrier le 21/04/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe 2 de BAGNEUX FUTSAL.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

20529014 BAGNEUX FUTSAL 2 / VISION NOVA 2 du 21/04/2019

Lecture du rapport de l'arbitre.

La Commission demande aux 2 clubs un rapport expliquant les raisons ayant conduit à la non utilisation de la Feuille de Match Informatique.

Poule C**20529105 MONTMORENCY FUTSAL 1 / CRETEIL PALAIS 1 du 20/04/2019**

Forfait non avisé de CRETEIL PALAIS 1 (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

MONTMORENCY FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

CRETEIL PALAIS 1 (-1pt – 0 but).

20529101 ACCES FC 2 / ESPACE JEUNES CH. HERMITE 1 du 20/04/2019

Forfait non avisé d'ACCES FC 2 (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

ESPACE JEUNES CH. HERMITE 1 (3pts – 5 buts).

ACCES FC 2 (-1pt – 0 but).

Poule D**20529194 NOUVEAU SOUFFLE FC 1 / PARMAN FUTSAL 1 du 20/04/2019**

Courriel de PARMAN FUTSAL 1 indiquant son forfait pour ce match (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

NOUVEAU SOUFFLE FC 1 (3pts – 5 buts).

PARMAN FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

20529193 PUTEAUX FUTSAL 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1 du 28/04/2019

Courriel de JOUY LE MOUTIER FC 1 indiquant son forfait pour ce match (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées)

PUTEAUX FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

JOUY LE MOUTIER FC 1 (-1pt – 0 but).

20529171 AVICENNE ASC 2 / LES PETITS PAINS 1 du 23/02/2019

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 17/04/2019, prononçant la mise hors compétitions de l'équipe des PETITS PAINS.

Conformément à l'article 23.5 les points et les buts pour et contre acquis lors de cette équipe sont annulés.

Feuilles de Match manquantes

La feuille de match de la rencontre ci-dessous doit parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel :

Seniors R3 – Poule B - 20529009 NOGENT US 94 1 / BAGNEUX FUTSAL 2 du 06/04/2019

Futsal Féminines – phase 2**Poule A****21359740 DIAMANT FUTSAL 1 / AB ST DENIS 1 du 15/05/2019**

Forfait non avisé e AB ST DENIS 1 (1^{er} forfait).

DIAMANT FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

AB ST DENIS 1 (-1pt – 0 but).

Poule B**21359871 CROSNE FUTSAL 1 / VITRY ASC 1 du 13/04/219**

Forfait non avisé de VITRY ASC 1 (1^{er} forfait).

CROSNE FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

VITRY ASC 1 (-1pt – 0 but).

Futsal Féminin - Feuilles de Match manquantes

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule B – 21359874 DRANCY FUTSAL 1 / FUTSAL PAULISTA 1 du 14/04/2019

2^{ème} et dernier rappel :

Poule B – 21359889 VITRY ASC 1 / FUTSAL PAULISTA 1 du 06/04/2019

Futsal U18 – phase 2**Poule C****Courriel de LA COURNEUVE AS – 500653**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe et fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF (forfait général avant les 3 dernières journées).

21358747 PERSANAISE CFJ 1 / B2M FUTSAL 1 du 20/04/2019

1^{er} forfait Forfait non avisé de B2M FUTSAL 1 (courriel transmis le 20/04/2019)

PERSANAISE CFJ 1 (3pts – 5 buts).

B2M FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

La Commission demande au club de PERSANAISE CFJ 1 de bien vouloir lui transmettre la feuille de match de la rencontre.

Futsal U18 – Feuilles de match en retard

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule A – 21358797 ATTAINVILLE FUTSAL 1 / CPS 10 1 du 13/04/2019

Poule B – 21358786 FUTSAL PARIS XV 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 13/04/2019

Poule B – 21358787 PARIS ACACSA 1 / LES ARTISTES 1 du 14/04/2019

Poule C – 21358740 B2M FUTSAL 1 / AVICENNE ASC 1 du 13/04/2019

Poule C – 21358737 FUTSAL PAULISTA 1 / KB FUTSAL 1 du 14/04/2019

2^{ème} rappel :

Poule B – 21358797 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / PARISIENNE ES 1 du 07/04/2019